



Doc. 999

24 avril 1959

Possibilité de compléter la Convention des Droits de l'Homme par un protocole garantissant les droits et privilèges des minorités nationales

Proposition de Directive

déposée par M. Karl CZERNETZ et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Compte tenu des renseignements dont elle dispose déjà sur la situation des minorités nationales dans les pays membres;

Considérant que ces minorités doivent bénéficier du maximum de protection,

Charge sa commission juridique d'étudier la possibilité de compléter la Convention des Droits de l'Homme par un protocole garantissant les droits et privilèges des minorités nationales.

Signé (voir au verso)



Doc. 999 Proposition de Directive

Signé:

CZERNETZ Karl, Autriche